

Filière Céréales

Septembre 2008

Blé dur

Rédigée par :

Christophe BONNEMORT
Chambre d'Agriculture de l'Aude

Potentiel des marchés

→ Production

Le Blé Dur représente 7 millions d'hectares dans le monde pour 33 Mtonnes de production (source Arvalis - 2007).

Le Canada, les USA et l'Europe sont exportateurs. Le Maghreb est la principale zone importatrice.

L'ensemble des surfaces européennes a diminué en 2006, sous l'effet du découplage total (Grèce, Italie, Espagne), à l'exception notable de la France.

Les stocks mondiaux actuels ont par la suite fondus, entraînant une forte tension sur les marchés et une explosion du prix, passant en moyenne de 130 €/tonne à 270 €/tonne en moins d'un an. Le marché est monté au plus haut entre 400 et 500 €/tonnes mais sur des volumes qui sont restés très limités (peu d'acheteurs).

Les intentions de semis ne sont pas forcément à la hausse, ni en France, ni en Europe, ni au niveau mondial de par la concurrence avec d'autres cultures ou la non-production.

Les prix risquent donc de rester élevés pour les 2 prochaines campagnes, mais il est difficile de faire de la prospective au-delà.

En Agriculture Biologique (AB), la production française est limitée à 6 000 tonnes sur 4 000 ha, essentiellement en région PACA, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, avec des besoins

Production, à retenir...

Principales zones de production :

Maghreb, Canada, USA, Europe (Grèce, Italie, Espagne, France).

Volumes produits :

- Union Européenne : 7 à 10 millions tonnes
- France : 2 à 2,5 millions de tonnes pour 450 à 500 000 ha

Régions productrices en France :

- Midi-Pyrénées : 0,5 Mtonnes
- Languedoc-Roussillon : 0,3 Mtonnes
- PACA : 0,3 Mtonnes
- Ouest Océan : 0,4 Mtonnes
- Centre : 0,5 Mtonnes

au niveau des transformateurs français estimés à 15 000 tonnes/an.

→ Organisation Commerciale

Les organismes de collecte réalisent une première transformation de nettoyage et de constitution de lots homogènes, sur des infrastructures importantes (Silos).

De plus en plus d'agriculteurs, notamment sur l'Ouest Audois, s'équipent également d'unités de stockage.

Très peu de transformation (visant à la production de semoule et/ou de pâtes) n'est réalisée sur place.

Les principaux clients sont des semouleries françaises (Panzani, Alpina Savoie), italiennes ou du Maghreb (2 ports principaux Marseille et Port la Nouvelle). En AB, les 2 acheteurs les plus importants sont Alpina Savoie pour la fabrication de pâtes et Markal pour le boulgour.

Aucune marque de blé dur n'existe, mais les organismes de collecte ont développé des chartes de production type Agriconfiance, fortement axées sur la traçabilité des produits.

L'organisation des producteurs se réalise autour des organismes de collecte sans qu'il n'y ait de syndicats de producteurs. Les semouliers développent également des démarches de traçabilité avec l'amont de leur production au travers des marques de pâtes (ex : Croix de Savoie).

Au-delà des marques, il existe une segmentation en fonction de critères qualitatifs :

- Teneur en protéines du grain
- Indice jaune de la pâte issue du grain
- Poids spécifique

Ces critères influent de plus ou moins 10€/tonnes, le prix payé au producteur.

Il existe également des seuils minimums dans la commercialisation sur ces critères d'impureté, de PS, de teneur en protéines.

→ Prix

Après avoir connu des prix stables entre 2000 et 2006, autour de 120 €/tonne le prix du blé dur a atteint des cotations très élevées, au-delà de 400 €/tonnes pour le blé dur collecté en 2007. Les cotations, début 2008, sont même supérieures à 500€/tonnes ! Néanmoins, le prix payé au producteur est moindre, en moyenne autour de 200 €/tonnes, car les ventes sont échelonnées sur toute l'année et une partie de la collecte est contractualisée avant la récolte avec les transformateurs.

Le prix est fixé par cotation « rendu à Port La Nouvelle » ou « Rendu Marseille ».

Le prix payé au producteur est en général plus faible de 15 à 20 €/tonnes, car il intègre :

- Les coûts de logistique (transport)
- Les coûts de stockage
- La marge de l'organisme de collecte.

A noter qu'en AB, le prix 2007 était de 290 €/tonne, assez proche des années précédentes, mais que les prévisions 2008 sont plus proches de 400 €/tonne.

Organisation commerciale, à retenir...

Collecte totale en Languedoc-Roussillon :

280 000 tonnes (2007) soit 75% de la collecte régionale en grandes cultures.

En AB, 1500 à 2000 tonnes collectées par 4 coopératives

Répartition de la collecte en LR, toutes céréales confondues :

- 78% par 5 coopératives régionales
- 16% par 8 négociants
- 1% par 10 utilisateurs
- 5% par 6 collecteurs « hors région »

→ Synthèse

Le réseau actuel de commercialisation producteurs → organisme collecteur → courtier → transformateur est adapté au marché du blé dur, même si de plus en plus de producteurs cherchent à vendre directement aux transformateurs par l'intermédiaire des courtiers.

Le marché, comme indiqué préalablement devrait se maintenir à des prix élevés en 2008 et 2009. Au-delà, il se stabilisera à un niveau plus faible, qui dépendra :

- De la capacité des transformateurs à se maintenir dans un contexte de prix forts
- De la production mondiale et de la reconstitution des stocks
- De l'évolution de la consommation en particulier au Maghreb où l'on a assisté en 2007 à une substitution du blé dur par le blé tendre moins cher
- Du soutien qui sera affecté à la culture du blé dur à travers des DPU (aujourd'hui uniquement attribués aux producteurs « historiques », c'est-à-dire ayant cultivé des céréales en 2000-2001-2002) et les aides recouplées(*).

(*) Selon les départements, ces aides varient entre 50 et 500 €/ha, mais des répartitions différentes des aides européennes devraient entrer en vigueur en 2010 ou 2013.

Enfin, la Région Languedoc-Roussillon et plus généralement l'arc méditerranéen français sont identifiés comme Zone Traditionnelle Blé dur avec une image

forte de qualité pour une production adaptée au terroir.

Seule la disparition du soutien communautaire ferait chuter drastiquement la production et les surfaces.

Mais du niveau de ce soutien et de ses modalités d'application sur chaque exploitation dépendra la rentabilité et donc le maintien, voire l'augmentation des surfaces régionales.

Impact environnemental

→ Impact des intrants

Avec une moyenne régionale de rendement à 30 q/ha (15 q/ha en AB), le blé dur est une culture plutôt extensive, avec peu d'interventions en culture. Selon les niveaux de potentiel de rendement, on peut distinguer 3 classes :

	0 à 20 q/ha	20 à 30 q/ha	50 à 60 q/ha
Surface	~ 30%	~ 50%	~ 30%
Nbre traitements phytosanitaires	0	1 à 2	2 à 3
Fertilisation	1	2 à 3	3 à 4
TOTAL	1	3 à 5	5 à 7

L'impact environnemental est limité, d'autant plus que les quantités apportées à l'hectare sont faibles. Néanmoins, la difficulté d'apprécier le rendement final et la nécessité d'assurer une teneur en protéines minimale peuvent entraîner parfois des apports d'azote élevés. Le pilotage de la fertilisation azotée doit par la suite être exigé en Zone Vulnérable (Vistrenque, Piège, Mauguio-Lunel,...).

⇒ impact en terme de risque phytosanitaire et fertilisation : 0

→ Impact sur la ressource en eau

Le blé dur est tolérant au sec sur des sols moyens-profonds à profonds.

Sur des sols superficiels, l'eau devient le premier facteur limitant.

Actuellement l'irrigation du blé dur est peu développée (< 10% des surfaces) du fait :

- De la faible rentabilité de cette pratique jusqu'à présent.
- Du positionnement de cette culture sur des parcelles non irrigables.

→ Impact sur les paysages

Le blé dur couvre des surfaces relativement importantes, essentiellement sur le littoral, en plaine et dans les coteaux du Gard et de l'Ouest Audois (Razès et Lauragais). Il contribue à

maintenir des paysages ouverts et participe à la lutte contre l'enfrichement.

→ Impact sur la biodiversité

Les champs de céréales sont des zones de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier des cailles et des perdrix.

La faible pression de désherbage permet également le maintien d'un cortège de plantes messicoles.

Des MAE, en particulier en Zone Natura 2000, concourent à la préservation de cette biodiversité faunistique et floristique.

→ Synthèse

L'impact environnemental du blé dur est relativement faible dans la mesure où cette production est plutôt extensive, contribuant ainsi à garder des paysages ouverts et parfaitement adaptée au contexte méditerranéen.

L'impact n'est pas le même pour un blé dur mené en monoculture qui exige l'utilisation de plus d'intrants pour maîtriser les problèmes parasitaires.

Contraintes agronomiques et techniques

→ Type de sols

Culture envisageable sur tout type de sols à partir de 50 mm de RFU* (soit 40 à 50 cm de sol). En deçà, la rentabilité de la culture n'est pas assurée (rendement probable < 20 q/ha) sauf si irrigation.

(*) Réserve Facilement Utilisable

→ Topographie

Culture nécessitant de la mécanisation (semis, traitement, récolte), donc impossible sur des pentes > 7%

→ Adaptation au climat

Culture adaptée au climat méditerranéen. Il nécessite des conditions climatiques plutôt sèches en fin de cycle qui assurent une récolte de qualités

La plante ne gèle que pour des températures inférieures à -10°C.

Elle craint par contre les gels printaniers durant la fécondation, les températures élevées en mai-juin ... et les périodes de sécheresse supérieures à 1 mois.

→ Implantation de la production

L'implantation doit permettre :

- Un enracinement profond
- Une levée de culture rapide fin octobre – début novembre
- Une densité de 250 plantes / m² bien réparties et protégées contre les parasites.

Pour cela, il faut :

- Utiliser des semences traitées
- Enfourer les graines à 2-3 cm de profondeur
- Planter dans de la terre fine et rappuyée
- Avec de petites mottes en surface

→ Conduite de la production

3 grands types d'intervention sont à assurer :

- **Désherbage** : l'objectif est de supprimer, au moindre coût, la concurrence des adventices les plus nuisibles au rendement et à la qualité. Cet objectif est en général atteint en un seul traitement si l'époque (stade 3 feuilles du blé), les conditions climatiques (temps poussant) et le choix des produits (cf. docs techniques Arvalis) sont adaptés.
- **Fertilisation azotée** : l'objectif est d'apporter l'azote en quantité juste suffisante pour le rendement et la qualité de la culture, soit 3.5 unités/ha d'azote pour produire 1 q/ha de grain à 13-14% de protéines.
Le sol en fournit un peu si les conditions ne sont pas trop séchantes au printemps. Les apports se font en 3 fois, de décembre à avril, pour une dose totale de 100 à 200 unités/ha.

ATTENTION : En zone vulnérable, sauf dérogation, il est interdit d'apporter de l'azote avant le 15/01.

- **Protection contre les maladies** : l'objectif est de conserver les 3 feuilles supérieures de l'épi en bon état, au printemps. En général, 1 à 2 interventions sont nécessaires. L'ensemble de ces interventions doit être mécanisé.

→ Irrigation

Le blé dur est tolérant au sec sur des sols moyens-profonds à profonds.

Sur les parcelles irriguées, les doses apportées sont de 40 à 80 mm/ha en 1 ou 2 irrigations, essentiellement par aspersion sauf cas particulier de pratique ancestrale, d'irrigation gravitaire ou par submersion (Camargue).

Ceci étant, l'évolution climatique actuelle tend à faire augmenter les besoins en irrigation sur cette culture pour assurer au minimum le rendement prévu, en particulier lors de la montaison (mi-mars à mi-avril).

→ Contrainte de main d'oeuvre

Les besoins sont faibles. Un agriculteur peut gérer seul 100 ha sur un mi-temps, si les parcelles sont assez regroupées.

→ Contrainte foncière

C'est une contrainte importante car il faut un parcellaire adapté à la mécanisation, ce qui n'est souvent pas le cas des parcelles viticoles de coteaux.

Un minimum de 1.50 ha est requis de forme rectangulaire, avec un accès pour des engins agricoles de minimum 3 m de large.

→ Mécanisation

Au-delà des aspects fonciers, 4 types de machines agricoles spécifiques sont indispensables :

- Semoir céréales
- Epandeur à engrais 12 m de large minimum
- Pulvérisateur 12 m de large minimum
- Moissonneuse batteuse

Il est cependant fort conseillé de mutualiser ces outils (entraide, CUMA) ou de faire intervenir une E.T.A. (Entreprise de Travaux Agricoles).

Ne pas oublier également la préparation du sol : celle-ci peut se faire en général sans labour, avec 2 passages de disques ou de cover crop.

Matériel d'irrigation : pas nécessaire en général ... mais souvent rentable (+ 6 à 7 q/ha pour une irrigation de 30 à 40 mm) – cf. volet environnemental.

→ Sensibilité au précédent vigna

Risques ponctuels de toxicité cuivrique.

Dispositif réglementaire auquel la production est soumise

Le blé dur est une culture soumise au régime PAC (cf. fiche « aides PAC »)

3 types d'aide sont possibles :

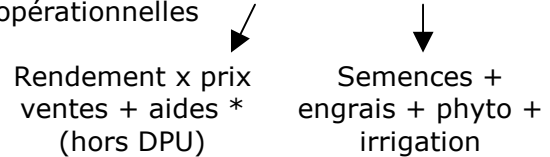
- **Une aide découplée (DPU) :** le blé dur permet d'activer les DPU.
- **Une aide couplée :** le blé dur permet d'activer une aide couplée en céréale sec et un supplément blé dur si la parcelle est éligible.
- **Une aide spécifique (prime qualité)** de 40 €/ha pour laquelle la notion d'éligibilité n'est pas exigée mais implique l'utilisation de semences certifiées.

L'octroi de ces aides est lié au respect de la conditionnalité.

Risque financier et intérêt économique pour l'exploitant

→ Résultats économiques et facteurs de risque

L'indicateur le plus courant utilisé est la **Marge Brute/ha** : (cf. fiche filière)
Marge Brute = Produit Brut – charges opérationnelles



Pour un rendement moyen de 35 q/ha, la Marge Brute varie entre 450 et 550 €/ha sur une terre éligible.

(prix moyen retenu : 200 €/tonnes – Charges Opérationnelles = 300 €/ha)

Cette Marge Brute est impactée :

- Par le niveau des aides couplées, de 40 à 185 €/ha selon l'éligibilité ou non de la parcelle et le développement
- Par le niveau de rendement qui varie fortement en lien avec :
 - Les excès du climat méditerranéen (inondations, sécheresse)
 - Les erreurs techniques, notamment pour les producteurs non spécialisés
 - La pratique de la monoculture de blé dur (accroissement des problèmes parasites)
- Par le prix de vente (cf. volet Potentiel des marchés)

Mais le calcul d'une **Marge semi-nette** apporte une vision plus précise de la rentabilité de la culture, car il intègre les charges de mécanisation, à savoir :

- Les frais de passages (utilisation du matériel agricole, les apports d'engrais, les traitements fongicides, ...)
- Les frais de récolte (fourchette haute)
- Les frais de semis.

Dans le cas où le producteur fait appel à une E.T.A., ces charges de mécanisation sont estimées à 390 €/ha, négociables en fonction de la surface.

Pour un céréalier équipé sur 100 ha, ces frais sont en général divisés par 2.

Au final, la Marge semi-nette se calcule comme suit :

Marge semi nette = marge brute + DPU
– charges mécanisation

Ex 1 : Est Audois – Parcelle non éligible + DPU arrachage

Marge semi nette : $405 + 235 - 390 = 250$ €/ha

Ex 2 : Est Audois – Parcelle non éligible-pas de DPU arrachage

Marge semi nette = $405-390 = 15$ €/ha

En résumé :

- Sur des terres non éligibles sans DPU, le résultat économique est négatif. Il est conseillé de négocier avec un entrepreneur ou un céréalier proche une location annuelle pour entretenir le patrimoine.
- Sur des terres non éligibles ou sans DPU, la rentabilité est liée au niveau de DPU ... mais le plus souvent inférieure à celle du gel, à condition dans ce cas là de les semer en graminées ou légumineuses pour respecter la conditionnalité.
- Sur des terres éligibles et avec DPU, la rentabilité est assurée si :
 - Le rendement est supérieur ou égal à 30 q/ha
 - Le prix est supérieur ou égal à 200 €/tonne
 - Le niveau d'aide total est supérieur ou égal à 300 €/ha.

→ Besoins de trésorerie

Les besoins en trésorerie restent modestes par unité de surface, et sont liés aux charges :

- Charges opérationnelles : 300 €/ha
- Charges de mécanisation : de 200 à 400 €/ha

La difficulté est d'assurer cette trésorerie à partir du mois de septembre et jusqu'à l'entrée des produits :

- Produits de la récolte en juillet de l'année d'après
- Aides, entre novembre et décembre de l'année d'après.

→ Risque financier lié aux investissements

Les investissements en matériel ne sont envisageables qu'à partir de 50 ha sur un parcellaire homogène et regroupé.

Personnes ressources

Chambres d'Agriculture :

C. BONNEMORT ; JM GILLOT (Est Audois) ; JL VERGE (Centre Audois) ; G. BOYER (Ouest Audois) ; G. TERRES (Ouest Audois) ; F. ROZIS (Ouest Audois) -
Chambre d'Agriculture de l'Aude - ZA de Sautes à Trebes - CARCASSONNE cedex 9

C. FABRE ; A. ALLIES ; C. LAFON - Chambre d'Agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta CS 10010 34 875 Lattes Cedex

T. PIANETTI - Chambre d'Agriculture du Gard - Mas de l'Agriculture BP 80054 - 30023 Nîmes Cedex1

M. GASPARD - Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon - Mas de Saporta CS 30012 - 34 875 Lattes Cedex

Instituts techniques et offices :

P. BRAUN - ARVALIS - Institut du Végétal - Domaine de la Bastide - route de Générac 30900 NIMES

S. VALLADE - ARVALIS - Institut du Végétal (Ouest Audois) - 6 Chemin de la côte Vieille - 31450 BAZIEGE

Offices nationaux interprofessionnels :

F. CAUSSANEL - Responsable orientation et suivi des filières - ONIGC - 12 rue Rol Tangy 93550 Montreuil Sous Bois cedex

Organisations professionnelles et inter-professionnelles :

M. HAEFLIGER (céréales AB) - BIOCIAM 11 - ZI de Sautès 22 r Industrie 11800 TREBES

Ainsi que l'ensemble des organismes économiques régionaux de la filière.

Bibliographie

- Fiche Technique Blé Dur ABDD 2006
- « Trajectoires » Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon - Mars 2006 : n°17 - Le blé dur en rotation est payant : exemple de Bayssan (34)
- Chiffres clés filière Grandes Cultures Languedoc Roussillon- nov. 2007 - ONIGC
- Diversification : Quelles pistes en production végétale dans l'Aude ? - Doc interne Chambre d'Agriculture de l'Aude - déc. 2007

Liens Internet :

- Site Arvalis - Institut du Végétal www.arvalisinstitutduvegetal.fr
- Site ODA (Offre et Demande Agricole) www.oda-agri.fr
- Site ONIGC www.onigc.fr

Autres documents associés à la fiche :

- Diaporama Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon sur les éléments de cadrage de la filière
- Documents réunions techniques régionales Arvalis d'Avignon et d'Auzeville - nov. 2007